

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE MARDI QUATORZE FEVRIER
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Nombre de membres

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 14

Présents : Mesdames CARREGA, LANTENOIS, MAKHLOUFI,
PASQUINI, RASTOIN,
Messieurs AINIE, COCHET, HEDDADI, MAGNAN,

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame LELOUIS
Monsieur PINTO
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame SERRA, pouvoir donné à M. HEDDADI
Madame SUFFREN, pouvoir donné à M. MAGNAN
Madame TOMASI, pouvoir donné à M. COCHET
Monsieur ESCANES, pourvoir donné à Mme GARINO

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

Date de la Convocation : 1^{er} Février 2023

OBJET : Création de quatre emplois permanents à temps complet de conseillers numériques relevant des cadres d'emplois d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise territoriale auprès de la Direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information (sans mise à jour du tableau des effectifs)

MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

ANNEXE

C'est la raison pour laquelle, afin de garantir la continuité de service et de sécuriser les possibilités de recrutement pour pourvoir au remplacement des emplois permanents vacants, dans le respect de l'équilibre de la masse salariale, il convient de définir l'effectif cible de la Direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information, en créant quatre postes de conseiller(e)s numériques à temps complet, tel que décrit en annexe.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière Technique, au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration des vacances de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnels contractuels sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ces cadres d'emplois n'est à prévoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 22.096 du 5 décembre 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est autorisé le recrutement à temps complet, de quatre emplois permanents d'adjoints techniques ou d'agents de maîtrise territoriaux, dans les conditions prévues à la présente délibération et selon le descriptif de poste annexé.

ARTICLE 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO
Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

THE
SCHOOL
OF
MUSIC

ANNEXE : Descriptif de poste de Conseiller(e) Numérique

Affectation : Pôle d'Appui Administratif et Technique / Direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information

Diplôme / Expérience :

- Niveau Bac ou équivalent
- Et/ou expérience significative

Profil :

- Maîtrise des suites bureautique : MS OFFICE, LIBRE OFFICE, OPEN OFFICE
- Maîtrise des outils technologiques liés au Web : Réseaux Sociaux, GED, Plateforme de partage de fichier, GroupWare, Forum, Portail Web...

Missions générales :

- Soutenir les publics dans les usages quotidiens du numérique
- Sensibiliser les publics aux enjeux du numérique et favoriser les usages critiques
- Rendre les publics autonomes pour réaliser les démarches administratives

Missions opérationnelles :

- Formation interne sur les outils numériques pour les agents du CCAS
- Accompagnement individuel et/ou collectif, formation à la maîtrise des e-services – démarches administratives de base
 - Coffre-fort numérique (CN) : stockage des documents personnels, administratifs sur le cloud, accès partagés avec d'autres partenaires
 - Téléprocédures / FranceConnect (impôt, retraite, pôle emploi, CAF, Améli...)
 - Accompagnement à la maîtrise des données personnelles (création de compte e-mail, profils réseaux sociaux, recherche d'informations sur le web...)
 - Formation de base sur les outils numériques

Spécificité :

Poste avec déplacements sur l'ensemble des sites du CCAS et aux domiciles des usagers

310000
000000
000000